



Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité

Version
05-01-2024



SÉMINAIRE CAAP N°4 - MARS 2023

LA CAAP : COOPÉRATIVE AUVERGNATE DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Statut de **SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
et de **CAE** : Coopérative d'Activités et d'Emploi
(plus de détails en [annexe 1](#) de la présentation)

○ Le secteur

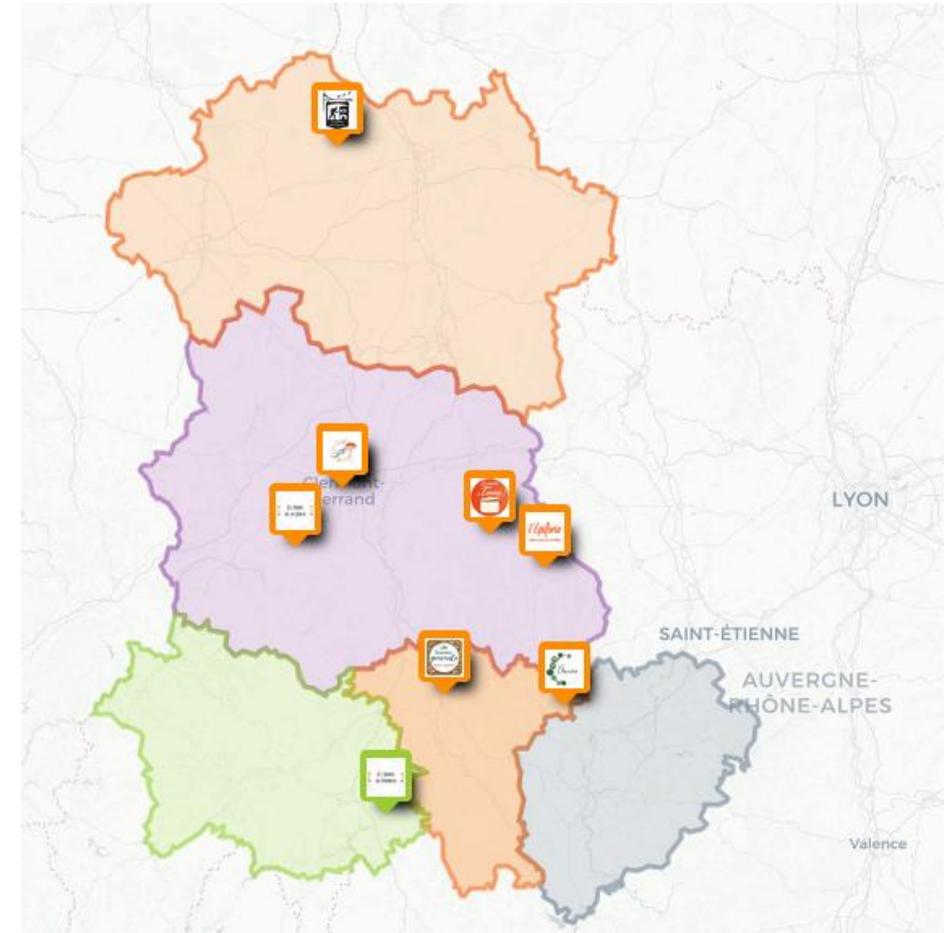
- Activités de distribution et de transformation de la filière alimentaire (bio, circuits-courts ...)
- Sauf activités en amont (production agricole, élevage)

○ Les projets

- Collectifs ou individuels
- Statuts de : SCIC, SCOP, associations, SARL, SAS, SA ...
- Urbains, périurbains, ruraux

○ Le périmètre de la Caap

Environ 2h de route autour de Clermont-Ferrand avec des ajustements par territoire : **Puy-de-Dôme**, **Allier**, **Cantal**, **Haute-Loire**



ACTUELLEMENT, LA CAAP C'EST ...

3 épiceries

L'Épiforie
L'ÉPICERIE DE LA FORIE



Possibilité d'épicerie mixte : système de *paniers*, *salon de thé*, *restaurant*, *bar* ...

6 activités de transformation

1 bar-restaurant, 2 pâtisseries et 3 fournils



Autres activités de transformation possibles : *traiteur*, *brasserie*, *torréfaction*, *préparation culinaire*, *chocolaterie*, *métiers de bouche* ...

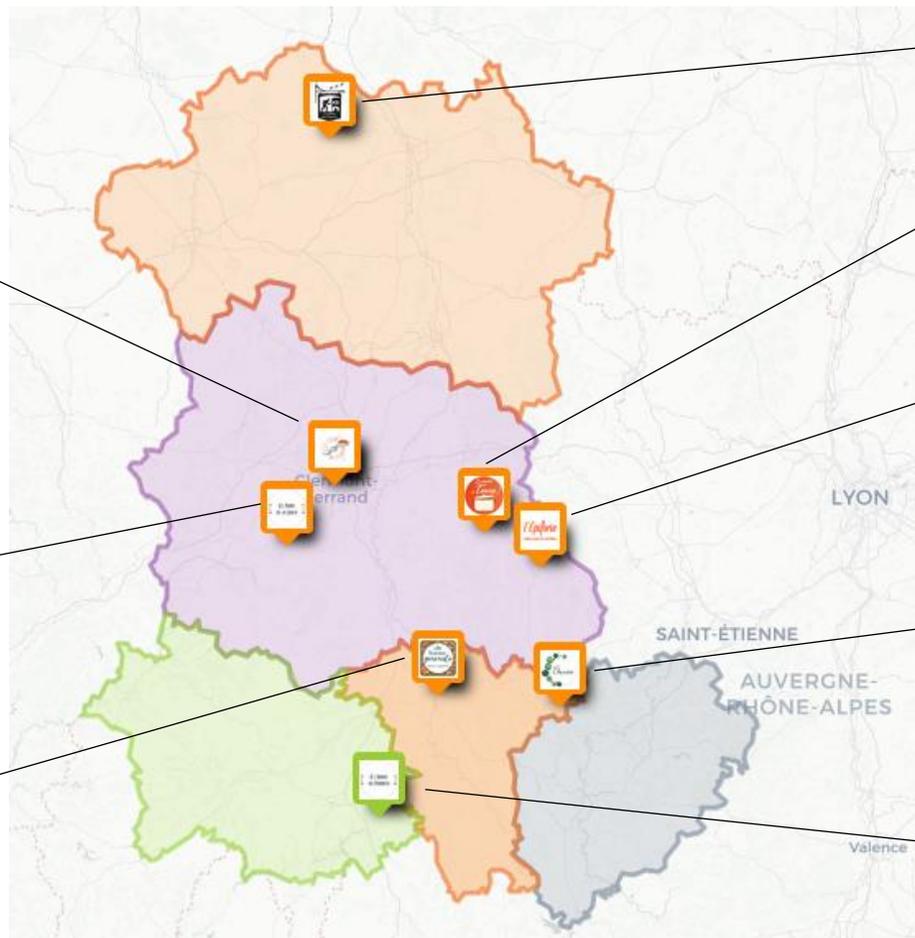
LES ACTIVITÉS ACTUELLES DE LA CAAP

Le Coin du Levain
Clermont-Ferrand (63)
Fournil

D'Ici & d'Ailleurs
Clermont-Ferrand (63)
Pâtisserie

Les Pains de la Gadji
Saulzet-le-Froid (63)
Fournil

La Tournée Générale
Fontannes (43)
Épicerie – grignoterie –
paniers



Le Fournil des Bruyères
Bourbon l'Archambault (03)
Fournil

La Popote de Tours
Tours sur Meymont (63)
Bar - restaurant

L'Épiforie
La Forie (63)
Épicerie – paniers – services
de proximité

La Clairière
Chomelix (43)
Biscuiterie - pâtisserie -
salon de thé

À l'Ombre du Pommier
Ruynes en Margeride (15)
Épicerie – snacking –
chambre d'hôtes

Orange : Activités hébergées Vert : Activités non hébergées

[Voir la carte en ligne](#)

GRAP : GROUPEMENT RÉGIONAL ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

La Caap est un essaimage du modèle de Grap (CAE alimentaire)

Quelques infos sur Grap

- Créé en 2012, la coopérative réunit 230 personnes (hors CDD et extras) et 66 activités
- Territoires :
 - Rhône,
 - Savoie, Haute-Savoie, Isère,
 - Drôme, Ardèche,
 - Loire, Haute-Loire (en partie), Saône et Loire (en partie)
- 65% de femmes
- 22 millions de Chiffre d'Affaires cumulé en 2022



[Voir le site de Grap](#)

COMMENT INTÉGRER LA CAAP

○ En tant qu'activité hébergée (CAE)

- Pas de personne morale autonome, activité soumise aux statuts de la Caap, pas de pouvoir de signature ni de paiement
- Établissement secondaire de la Caap en cas de bail commercial
- Projet qui souhaite bénéficier de tous les services de la Caap
- Investissement limité au démarrage
- Statut d'entrepreneur·e salarié·e (contrat CAPE), obligation de devenir associé·e sous 3 ans (contrat CESA)

○ En tant qu'activité non-hébergée

- La Caap est associée minoritaire à 10% au minimum : forme juridique de type SCIC, SCOP, SAS, SARL ...
- Projet qui souhaite être indépendant mais participer à la dynamique collective et bénéficier des accompagnements de la Caap
- Implique un investissement important (= risque financier isolé dans une structure juridique dédiée)
- Nécessite une certification des comptes par un expert-comptable (coût non mutualisable)

COMMENT INTÉGRER LA CAAP

○ À l'étape d'idées

Réorientation vers les structures adaptées : Alter'Incub, Urscop, France Active, BGE, Cocoshaker, CREFAD Auvergne, CCI, CMA, Adie ...

○ À l'étape de projet

En fonction de l'avancement :

- Réorientation vers les structures adaptées
- Accompagnement ante-crédation : appui de la Caap sur devis pour finaliser le montage de projet (généralement entre 1 et 3 jours, minimum 1 jour)

○ Plan d'affaires en main

- Soutien et facturation « sur-mesure » : finalisation du dossier de financement, accompagnement aux formalités juridiques et administratives de création d'entreprise (env 1 j)
- Passage devant le Conseil d'Administration de la Caap qui décide de l'entrée du projet dans la coopérative
- Mise en lien avec nos partenaires (banques, fournisseurs et fournisseuses, assurance, Urscop ...)

○ En production

- Entrée comme activité hébergée ou non-hébergée soumise à la contribution coopérative
- Mise en place des accompagnements pour l'activité

PROJET À TEMPS VARIABLE

- **3 à 18 mois entre le 1^{er} contact et l'ouverture d'un commerce**
- Dépend de :
 - La maturité du projet
 - Sa complexité
 - Les ressources financières / l'investissement
 - Recherche (et rénovation) d'un local
 - Des partenaires engagés dans le projet
- Exemple 1 : **Les Marchés de Max et Lucie**
 - 3 mois (Activité existante)
 - délai à respecter pour changer de comptable
- Exemple 2 : **L'Épiforie**
 - 6 mois (Projet d'activité)
 - Pas d'achat de local
- Exemple 3 : **La Tournée Générale**
 - 18 mois (Projet d'activité)
 - Changement dans les personnes impliquées
 - Local à acheter et à rénover (lien avec une autre coopérative)



ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

○ Un 1^{er} rendez-vous gratuit

- Échanges, voir la compatibilité entre le projet et la coopérative

○ Devis ante-crédation

- Validation d'un devis pour finaliser le montage du projet avant le passage en Conseil d'Administration pour intégrer la coopérative

Durée moyenne : **entre 1 et 3 jours** selon l'avancement du projet

○ Thèmes d'accompagnement ante-crédation

- Phasage du projet et priorisations
- Positionnement commercial, construction de la gamme
- Plan d'affaires et prévisionnels, chiffrage des investissements
- Aide à l'étude de marché, au montage juridique
- Veille et appui à la recherche de local, implantation dans le local



LES ACCOMPAGNEMENTS



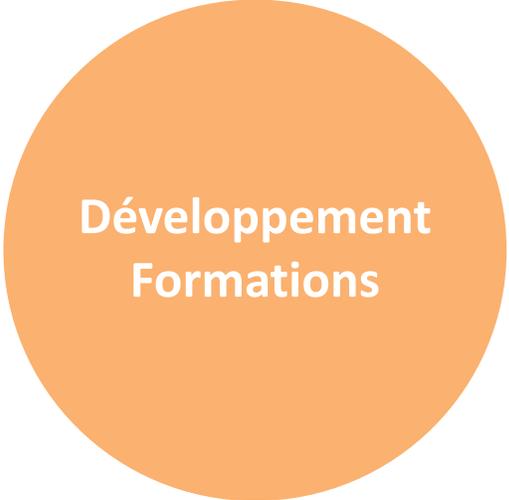
Suivi
administratif



Social, fiscal,
juridique



Informatique



Développement
Formations

Après entrée dans
la coopérative

LES ACCOMPAGNEMENTS

Suivi administratif (activités hébergées)

○ Comptabilité

- Saisie comptable des factures, rapprochements bancaires, aide au suivi des paiements clients, paiement factures fournisseurs/fournisseuses
- Inscription sur impôt.gouv.fr et déclaration fiscale
- Lien entre le logiciel de caisse Odoo et le logiciel comptable EBP

○ Support à l'analyse de l'activité

- Production d'état, préparation des bilans, participation au rdv de présentation et analyse des comptes annuels avec l'expert.e comptable et la personne qui accompagne l'activité

○ Echanges réguliers avec les activités

- soutien, contrôle, réponses aux questions diverses ...

Social, fiscal, juridique

○ Production de la paie

- Fiches de paie
- Gestion des accidents de travail, maladie...
- Déclarations fiscales & sociales
- Accords d'intéressement

○ Gestion de personnel

- Contrats de travail
- Inscription à la médecine du travail et à la mutuelle
- Suivi prise en charge formation

○ Administratif

- Suivi des inscriptions aux caisses sociales

LES ACCOMPAGNEMENTS

Informatique (libre et open source)

○ Logiciel de gestion d'entreprise Odoo

- Achat/vente, gestion de stock, comptabilité (commandes, bon de livraison, facturation client)
- Point de vente (impression tickets, affichage client·e, gestion vrac et codes barres, étiquetage produits ...)
- Gestion des recettes, de leur prix et marge
- Analyse métier : top vente, fréquence en magasin ...
- Paramétrage, formation, 1ère journée, suivi ...

[Détails de l'univers Odoo](#)

○ Autres outils

- Aide à la mise en place des outils libres Framasoft
- Création d'adresses mails professionnelles
- Gestion documentaire partagée Nextcloud
- Mutualisation de documentation avec Grap

Développement et formations

○ Suivi de l'activité

- Accompagnement gestion, élaboration et suivi de tableaux de bord, aide à l'élaboration de prévisionnels

○ Ressources Humaines

- Aide à l'organisation de l'équipe, suivi embauche et recherche d'associé·es

○ Stratégie

- Réflexion stratégique, développement de l'activité

○ Veille technique et règlementaire

- ERP, vrac, HACCP ...

○ Formations

- « Gestion financière d'une activité en circuit court », formations techniques ou spécifiques métier

LES PLUS-VALUES DE LA COOPÉRATION

En plus des accompagnements, faire partie de la Caap permet de bénéficier de plus-values diverses :

Commandes groupées et livraison entre activités

Remises fournisseurs et fournisseuses

Partage et retours d'expériences

Groupes de travail thématiques

Négociations avec les partenaires (banques, assurances)

Débouchés facilités pour les métiers de transformation

Mutualisation de moyens humains pour les temps forts (inventaires, salons ...)

LE CAHIER DES CHARGES

Il permet de traduire nos valeurs en objectifs communs et concrets.

Critère	Cahier des charges
Chiffre d'Affaires	Minimum 50% dans l'alimentaire
Approvisionnements en bio	<ul style="list-style-type: none">• Minimum 80%• sauf restau-traiteur et restauration collective 60%
→ Cas de la distribution	<ul style="list-style-type: none">• Auprès de grossistes : minimum 80%• Issu de circuits-courts : minimum 50%
→ Cas des magasins de producteurs et productrices	Minimum 50% d'associé·es labellisé·es bio ou en conversion
→ Au niveau de la Caap (total des activités)	Minimum 70%

Évolutif : pourrait inclure une échelle des salaires, le commerce équitable, le vrac, l'accessibilité ...

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

La mutualisation de services a un coût (salaires, déploiement des outils ...), il y a deux sources pour auto-financer la coopérative :

- **Les prestations externes**

Accompagnement des porteur·ses de projet avant leur entrée dans la coopérative. Prestations auprès de collectivités ou d'activités existantes.

- **La contribution coopérative**

Elle part d'un calcul de base valable pour toutes les activités, en fonction du Chiffre d'Affaires. Un plancher et un plafond viennent encadrer le calcul de base d'un minimum et d'un maximum.

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

La contribution coopérative

○ Le calcul de base de la contribution (activités non-hébergées)

Elle est calculée sur le Chiffre d'Affaires (CA) annuel dégagé par le projet. Elle se paie chaque mois à partir du 1^{er} euro de CA.

CA (milliers d'euros HT)	De 0 à 50k	De 50 à 150k	De 150 à 300k	De 300 à 600k	Plus de 600k
	7% de (CA-0)k	7% de (50-0)k +	7% de (50-0)k +	7% de (50-0)k +	7% de (50-0)k +
		3,5% de (CA-50)k	3,5% de (150-50)k +	3,5% de (150-50)k +	3,5% de (150-50)k +
			2,5% de (CA-150)k	2,5% de (300-150)k +	2,5% de (300-150)k +
				1,5% de (CA-300)k	1,5% de (600-300)k +
					1,25% de (CA-600)k

Exemple épicerie en activité non-hébergée, **250k€** de CA annuel :

$$\begin{array}{rcl}
 7\% \text{ de } (50-0)k & 7\% \text{ de } 50k & = 3\,500 \\
 +3,5\% \text{ de } (150-50)k & + 3,5\% \text{ de } 100k & = 3\,500 \\
 +2,5\% \text{ de } (250-150)k & + 2,5\% \text{ de } 100k & = 2\,500 \\
 & & = 9\,500\text{€}
 \end{array}$$

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

La contribution coopérative

○ Le calcul de base de la contribution (activités hébergées)

Même principe que les activités non-hébergées, majoration de 0,5%

CA (milliers d'euros HT)	De 0 à 50k	De 50 à 150k	De 150 à 300k	De 300 à 600k	Plus de 600k
	7,5% de (CA-0)k	7,5% de (50-0)k + 4% de (CA-50)k	7,5% de (50-0)k + 4% de (150-50)k + 3% de (CA-150)k	7,5% de (50-0)k + 4% de (150-50)k + 3% de (300-150)k + 2% de (CA-300)k	7,5% de (50-0)k + 4% de (150-50)k + 3% de (300-150)k + 2% de (600-300)k + 1,75% de (CA-600)k

Exemple transfo en activité hébergée, 75k€ de CA annuel :

7,5% de (50-0)k	7,5% de 50k	= 3 750	
+4% de (75-50)k	+ 4% de 25k	= 1 000	= 4 750€

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

La contribution coopérative

○ Le plancher de la contribution

Le plancher de la contribution permet d'encadrer le calcul de base de la contribution.

Il est déterminé en fonction :

- du nombre de mois d'ancienneté de l'activité dans la coopérative
- du nombre de personnes / d'ETP (Equivalent Temps Plein, c'est-à-dire 35h/semaine)

Période	Montant du plancher
Année 1	100€ / mois / personne
Année 2	200€ / mois / ETP
Année 3 et suivantes	250€ / mois / ETP

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

La contribution coopérative

○ Le plafond de la contribution

Le plafond de la contribution permet d'encadrer le calcul de base de la contribution.

Il est déterminé en fonction :

- de la **masse salariale brute (MS)** annuelle pour les activités qui rémunèrent les porteurs et porteuses de projet
- Du **nombre d'ETP** pour les activités qui ne peuvent pas encore rémunérer les porteurs et porteuses de projet (ou seulement certain-es), le plafond de la contribution est déterminé en fonction du nombre d'ETP (35h/semaine)

Type d'activité	Montant du plafond
Activité hébergée	25% de la MS brute
Activité non-hébergée	22% de la MS brute

Période	Plafond / an
Année 1	2000€ / an / ETP
Année 2	3000€ / an / ETP
Année 3 et suivantes	4000€ / an / ETP

LE FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

Exemple :

- activité non-hébergée, Année 3
- 250k€ de CA annuel, 2 ETP, MS de 37k€

○ Le calcul de base

250k€ de CA annuel :

7% de (50-0)k	7% de 50k	= 3 500
+3,5% de (150-50)k	+ 3,5% de 100k	= 3 500
+2,5% de (250-150)k	+ 2,5% de 100k	= 2 500
		= 9 500€

○ Le plancher

Année 3 et 2 ETP :

250€ / mois / ETP

Soit 500€ par mois

Soit **6 000€**

○ Le plafond

Activité associée :

22% de la MS brute

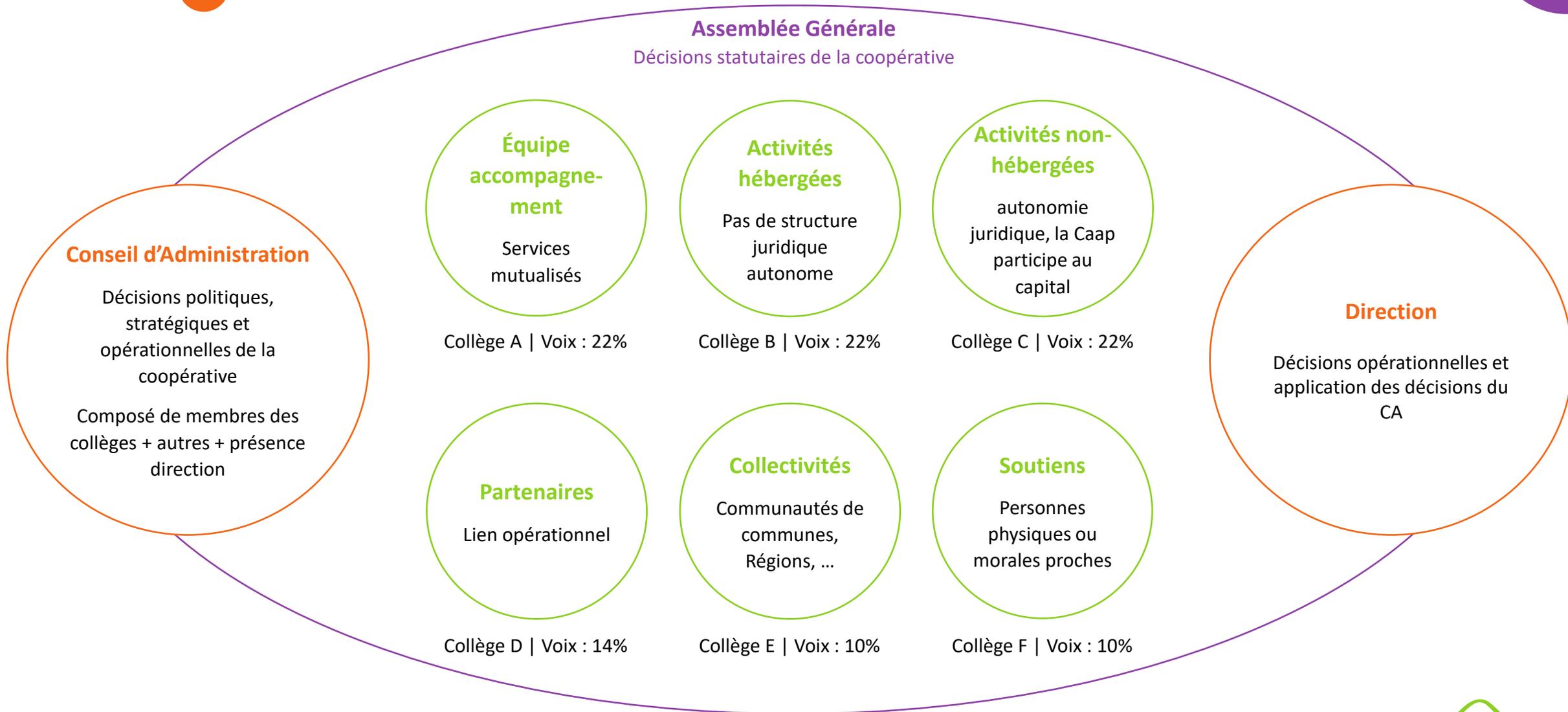
Soit 22% de 37k

Soit **8 140€**

Le calcul de base est supérieur au plafond donc on prend le plafond.

La contribution finale est de **8 140€**.

LA GOUVERNANCE DANS LA CAAP



LA GOUVERNANCE DANS LA CAAP

○ Les prises de décision

Les décisions sont prises selon un processus de recherche de consentement, qui fonctionne par un système de cartons de couleur.

Le consentement est acté quand toutes les objections valides ont été progressivement levées, en particulier grâce à l'enrichissement de la proposition initiale.

○ Les votes

Lors des votes, le principe « 1 personne = 1 voix » est la règle.

- Activité hébergée : 1 voix par membre de l'activité
- Activité non-hébergée : 1 voix pour toute l'activité



LA VIE COOPÉRATIVE

○ Les séminaires

Ont lieu deux fois par an

- **Assemblée générale** (validation bilan moral et financier, entrée et sortie des sociétaires, renouvellement du CA ...)
- **Ateliers de travail**
- **Temps festifs** pour retrouver les membres de la Caap (concerts, conférences, marché des activités ...)



LA VIE COOPÉRATIVE



GT Gouvernance 2021

○ Les groupes de travail

- sont basés sur une participation bénévole qui permet de faire vivre la coopérative au quotidien, de maintenir les liens entre les membres et de travailler ensemble à l'amélioration continue de la Caap.
- sont autour d'un métier, d'un territoire ou d'une thématique transversale.
- peuvent avoir un pouvoir de décision pour la coopérative (aval du Conseil d'Administration).
- peuvent être temporaires, apparaissent et disparaissent en fonction de l'actualité de la coopérative.

Exemples possibles de GT : refonte du mode de calcul de la contribution, amélioration de la charte ou du cahier des charges, organisation des séminaires, communication ...

L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT



Vincent Blot

Directeur général, chargé de développement et des partenariats



Jonathan Bay

Chargé de communication et vie coopérative, appui administratif



Raphaël Kalfa

Chargé de développement, suivi des activités

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Angèle

Le Coin du Levain
Présidente du CA



Lucie

Ancienne épicière



Quentin

Sociétaire soutien,
Informatique Grap / Caap



Sophie

La Clairière



Thibaut

Sociétaire soutien,
Ancien épicier



Vincent

Équipe accompagnement



REJOINDRE LA CAAP

Rejoindre la Caap, c'est bien plus qu'avoir accès à des accompagnements !

C'est faire partie d'une **communauté d'acteurs et d'actrices** qui me ressemble, avec **une place centrale pour l'être humain, la coopération, l'égalité, le partage et la bienveillance.**

C'est être engagé·e pour une **alimentation responsable** sur les territoires d'Auvergne et voisins et **défendre le local, le bio, les circuits-courts, le vrac, le zéro déchet, la proximité ...**

C'est inclure mon projet dans un projet encore plus grand et **créer des liens** avec des personnes qui comprennent mon métier.

C'est développer mon activité dans un cadre adapté, qui **donne du sens et du plaisir au travail.**



CONTACT

Vous portez un projet dans l'alimentation responsable sur le territoire auvergnat ?

Vous avez une question, une suggestion ?

Voici nos coordonnées :

L'Échappée Belle – 65 Boulevard Côte Blatin

63000 Clermont-Ferrand

06 52 62 69 91

contact@caap.coop – www.caap.coop

[Facebook](#) – [LinkedIn](#)

[Inscription à la lettre d'info](#)

ANNEXE 1 : SCIC ET CAE

La Caap c'est :

○ une SCIC SA : Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme

- Société commerciale (SA) à capital variable
- Une personne = une voix en Assemblée Générale
- Réserves impartageables, pas de plus-value sur les parts sociales
- Multi-sociétariat : 3 catégories d'associé·es minimum (dont salarié·es et bénéficiaires)
- Une finalité d'utilité sociale et d'intérêt collectif

[En savoir plus sur les SCIC](#)

○ une CAE : Coopérative d'Activités et d'Emploi

- Regroupement économique et solidaire de plusieurs entrepreneur·es
- Mutualisation d'accompagnements/services
- Un cadre juridique pour son activité
- Statut d'entrepreneur·e salarié·e : contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) ou contrat CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé)

[En savoir plus sur les CAE](#)

[Revenir au début de la présentation](#)

+ clermont
auvergne
métropole

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes


Fonds Social Européen


UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen (FSE) et soutenu par l'Avisé en tant qu'organisme intermédiaire du FSE dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER


FRANCE
RELANCE


LA FRANCE
S'ENGAGE


LA FRANCE
S'ENGAGE
Lauréat
2023